

REGLEMENT ÉCOLES DE TIR CARABINE – PISTOLET – CIBLE MOBILE – ARBALETE FIELD 2024

Adopté par la CNS écoles de tir le 27 mai 2023, partie arbalète modifiée le 6 février 2024.

En cas d'erreur, veuillez adresser un mail au président de la CNS écoles de tir : jvieillepetit@fftir.org

Fédération Française de Tir - 38 Rue Brunel 75017 PARIS - Tél. : +33 (0)1 58 05 45 45 Fax : +33 (0)1 55 37 99 93

Vous pouvez consulter la dernière version de ce document sur le site de la Fédération Française de Tir : http://www.fftir.org

FEDERATION FRANCAISE DE TIR	Rev.	Page
38 Rue Brunel 75017 PARIS	2024	i

2024

ii

38 Rue Brunel 75017 PARIS

TABLE DES MATIERES

1. (CARABINE ET PISTOLET		1
1.1 l	REGLES GENERALES		
1.1.1	SECURITE		1
1.1.2	CONTROLE DES ARMES ET EQUIPEMENTS		
1.1.3	CIBLES		1
	.3.1 CARABINE, CARABINE 3X20 ET PISTOLET		1
	.3.2 PISTOLET VITESSE (3/7)		1
1.1.4	PERIODE D'INSTALLATION ET AIDE EXTERIEURE		
1.1.5	COACHING PENDANT UNE COMPETITION		
1.1.6	ESSAIS		
1.1.7	BARRAGES		
1.1.8	NOMBRE DE COUPS		
1.1.9	SURCLASSEMENT		
	ESTRADE		
	MARQUAGES AU SOL		
	COMPTAGE DES POINTS		
	3 CODE VESTIMENTAIRE		
1.1.14	MUSIQUE	•••••	3
10	EDDELLYEG GLID DI OG DEGGODÆ		
	EPREUVES SUR BLOC RESSORT		
1.2.1	CATEGORIES D'AGE		
1.2.2	TEMPS DE TIR		
1.2.3	EQUIPEMENT		
1.2.4	POSITION		
	4.1 CARABINE		
1.2	4.2 PISTOLET	•••••	3
1.3 I	EPREUVES AVEC SUPPORT A ASSISTANCE MODULABLE		(
	CATEGORIES D'AGECATEGORIES D'AGE		
1.3.1	TEMPS DE TIR		
1.3.2 1.3.3	EQUIPEMENT		
1.3.3	SUPPORT A ASSISTANCE MODULABLE		
	4.2 METHODE DE CONTROLE		
1.3.5	POSITION		
	5.1 CARABINE		
	5.2 PISTOLET		
1.3	.3.2 FISTOLET	•••••	/
1.4	EPREUVES DEBOUT SANS APPUI		Q
1.4.1	CATEGORIES D'AGE		
1.4.1	TEMPS DE TIR		
1.4.3	EQUIPEMENT		
1.4.4	POSITION CARABINE ET PISTOLET		
	4.1 POSITION CARABINE		
1.4	.4.1 TOSTITON CARABINE	•••••	
1.5 '	CARABINE TROIS POSITIONS 10 METRES" (3X20)		Q
1.5.1	CATEGORIES D'AGE		
1.5.2	TEMPS DE TIR		
1.5.3	EQUIPEMENT		
1.5.4	POSITIONS DE TIR		
1.5.4	AIDE EXTERIEURE		
1.5.5	AND DATERILURE	••••••	9
1.6 '	PISTOLET 30 COUPS VITESSE" 3/7		11
1.0	TISTOLET 30 COUTS VITESSE 3//	••••••	11
EEDEI	RATION FRANCAISE DE TIR		
FEDE	KATION FRANCAISE DE TIK	Rev.	Page

4.	TABLEAU RECAPITULATIF	21
3.3	DECOMPTE DES POINTS	20
3.2	DEROULEMENT DE LA COMPETITION	20
3.1.	.5 ARMEMENT ET CHARGEMENT DE L'ARME	20
3.1.		
3.1.	.3 EQUIPEMENT	19
3.1.		
3.1.		
3.1	REGLES GENERALES	19
3.	ARBALETE FIELD 10 METRES	19
2.5	BARRAGES	18
2.4.		
	.1 CATEGORIES D'AGE	
2.4	CIBLE MOBILE 40 COUPS (20+20)	10
2.3.	.2 DEROULEMENT DE LA COMPETITION	18
2.3.	.1 CATEGORIES D'AGE	18
2.3	CIBLE MOBILE 30 COUPS VITESSE LENTE	18
2.2	REGLES SPECIFIQUES	17
2.1.	.5 POSITION DE TIR	17
2.1.		
2.1.	.3 CIBLES	17
2.1.		
2.1 2.1.		
2.1	REGLES GENERALES	12
2.	CIBLE MOBILE	16
•		
	1.7.9.2 FINALE	
1.7.	.9 BARRAGE / FINALE	
1.7.		
1.7.	.7 INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT	14
1.7.		
1.7. 1.7.		
1.7.		
1.7.		
1.7.	.1 CATEGORIES D'AGE	13
1.7	PISTOLET VITESSE 5 CIBLES BASCULANTES	13
1.6.	7.7 INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT	12
1.6.		
1.6.		
1.6.	.4 POSITION DE TIR	11
1.6.		
1.6.		
1.6.	.1 CATEGORIES D'AGE	11

FEDERATION FRANCAISE DE TIR	Rev.	Page
38 Rue Brunel 75017 PARIS	2024	iv

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1: CIBLE PISTOLET VITESSE 3/7	1
FIGURE 2: BLOC RESSORT	4
FIGURE 3: POSITION DE L'ATHLETE CARABINE	5
FIGURE 4: POSITION DE L'ATHLETE PISTOLET	5
FIGURE 5: SUPPORTS A ASSISTANCE MODULABLE	7
FIGURE 6: TABLE 3X20	
FIGURE 7: POSITION « PRET »	11
FIGURE 8: CIBLERIE VITESSE 5 CIBLES	13
FIGURE 9: REPERE SUR LA VESTE DE TIR	16
FIGURE 10: POSITION « PRET »	16
FIGURE 11: CIBLE « CIBLE MOBILE »	17

1. CARABINE ET PISTOLET

1.1 REGLES GENERALES

1.1.1 SECURITE

- ◆ La sécurité impose que les armes soient toujours manipulées avec un maximum de précaution.
- Pendant la compétition, les armes ne doivent jamais être retirées du pas de tir sans autorisation d'un Juge-Arbitre.
- ♦ Voir règles ISSF RTG article 6.2 Sécurité.
- **♦** Dans le cadre de l'utilisation de l'arme avec un support, le pontet doit être <u>FERMÉ</u> (catégories Poussins et Benjamins).
- Drapeau de sécurité : ajout du drapeau de sécurité dès la sortie de l'arme de sa boite de transport et il devra être inséré à chaque sortie du pas de tir de l'athlète, et lorsque celui-ci est assis sur sa chaise.

1.1.2 CONTROLE DES ARMES ET EQUIPEMENTS

- ♦ Les armes doivent être conformes au règlement ISSF (RT carabine, pistolet).
- Les équipements (vêtements, chaussures, gants), doivent être présentés au contrôle pour vérification de la conformité suivant les règlements ISSF.
- ♦ Les blocs ressorts et les supports à assistance modulables seront contrôlés sur le pas de tir.
- ◆ Tout ce qui n'est pas défini dans les règlements ISSF et/ou école de tir est interdit.
- ◆ Le contrôle des armes et équipements est obligatoire pour toutes les disciplines et catégories.

1.1.3 CIBLES

1.1.3.1 CARABINE, CARABINE 3X20 ET PISTOLET

♦ Cibles utilisées :

Cibles ISSF 10 mètres (voir règles ISSF RTG articles 6.3.4.3 cible carabine et 6.3.4.6 cible pistolet).

1.1.3.2 PISTOLET VITESSE (3/7)

♦ Cibles utilisées :

Diamètre en cm des zones et approximation des mesures

Mouche	10	9	8	7	6	5
1,25	2,5	5,1	7,7	10,3	12,9	15,5

Diamètre total du visuel = 15,5 cm [du 5 au 10 inclus (avec mouche)]



FIGURE 1: CIBLE PISTOLET VITESSE 3/7

♦ Jauge : la jauge intérieure sera utilisée (diamètre 4.5).

FEDERATION FRANCAISE DE TIR	Rev.	Page
38 Rue Brunel 75017 PARIS	2024	1

1.1.4 PERIODE D'INSTALLATION ET AIDE EXTERIEURE

- ◆ Pour son installation au poste de tir, l'athlète peut disposer au maximum de 15 min (pour toutes les épreuves de précision carabine et pistolet) avant le début du temps de préparation et essais de 10 min. Il peut être assisté de son entraîneur.
- ♦ Les Juges-Arbitres contrôlent la conformité du support à assistance modulable.
- Une fois le tir commencé, le règlement est strictement appliqué (voir règle ISSF RTG article 6.11.1).

1.1.5 COACHING PENDANT UNE COMPÉTITION

- Dans toutes les épreuves, le coaching non verbal est autorisé.
- ♦ Le règlement est strictement appliqué (voir règle ISSF RTG article 6.12.5).

1.1.6 ESSAIS

- ♦ Carabine et pistolet
 - Pour toutes les catégories, les essais sont illimités pendant la période de préparation et essais de 10 min.
 Annonce des 30 s avant la fin des 10 min puis « STOP ».
- ♦ Carabine 3x20
 - Les essais sont illimités et s'effectuent dans chaque position avant le premier coup de match.
- Pistolet vitesse (3/7) et pistolet vitesse (5 cibles basculantes)
 - 1 série de 5 coups d'essais avant le début du match.

1.1.7 BARRAGES

 Les règles ISSF sont appliquées pour les classements individuels et par équipes (voir règles ISSF RTG 6.15.1 et 6.15.5).

1.1.8 NOMBRE DE COUPS

- ♦ Toutes les épreuves se tirent sur 30 coups sauf pour les épreuves Pistolet précision et Carabine précision qui se tirent sur 40 coups dans les catégories Minime fille et Minime garçons.
- Nombre de coups par cible lors des compétitions de la Gestion Sportive = UN (1) plomb.

1.1.9 SURCLASSEMENT

• Le surclassement en école de tir est **INTERDIT** (voir Gestion Sportive § A.1.5 Surclassements).

1.1.10 ESTRADE

- En cas de nécessité, l'athlète peut utiliser une « estrade » personnelle, d'une hauteur maximale de 20 centimètres, sans aucun ajout d'antidérapant. Les pieds de l'athlète doivent être positionnés conformément au règlement ISSF.
- Autorisée pour toutes les catégories dans les disciplines suivantes :
 - Carabine et pistolet précision,
 - Carabine 3x20 pour la position « debout »,
 - Pistolet 3/7 et Vitesse.

1.1.11 MARQUAGES AU SOL

Les marquages au sol, quels qu'ils soient, ne sont plus autorisés. Un mètre (ou une réglette graduée) pourra être posé(e) sur le sol, de même que des cartons. L'utilisation d'adhésifs est strictement INTERDITE.

1.1.12 COMPTAGE DES POINTS

 Pour la carabine précision, les points seront comptés au 1/10ème et la règle des barrages de l'ISSF sera appliquée.

FEDERATION FRANCAISE DE TIR	Rev.	Page
38 Rue Brunel 75017 PARIS	2024	$\overset{\circ}{2}$

1.1.13 CODE VESTIMENTAIRE

- ♦ Le code vestimentaire de la F.F.Tir s'applique intégralement aux écoles de tir, il est décrit dans le règlement de gestion sportive vie nationale à l'article A.1.2 pour les disciplines ISSF.
- ♦ Les sandales (hors tongs), les épaules nues sont autorisées.
- ♦ Les shorts et jupes sont autorisés à condition que leur longueur ne soit pas inférieure aux doigts tendus le long du corps. La règle ISSF Carabine 7.5.1.3 ne s'applique pas.



1.1.14 MUSIQUE

- La diffusion de musique pendant les compétitions est laissée à l'appréciation de la ligue régionale ou du comité départemental pour leurs échelons respectifs.
- ♦ Il n'y aura pas de musique pendant les épreuves du Championnat de France des écoles de tir.

FEDERATION FRANCAISE DE TIR	Rev.	Page
38 Rue Brunel 75017 PARIS	2024	3

1.2 EPREUVES SUR BLOC RESSORT

But : Le tir sur bloc ressort doit permettre aux poussins de tirer, avec le plus de confort possible, dans une position se rapprochant le plus de celle du carabinier et du pistolier, dans un souci de travailler correctement la visée et le lâcher.

1.2.1 CATEGORIES D'AGE

Poussins filles et garçons.

1.2.2 TEMPS DE TIR

- ♦ 10 min de préparation et d'essais « STOP » (annonce des 30 dernières secondes).
- 40 min de match (tous types de cibles).

1.2.3 EQUIPEMENT

- Les vêtements de tir renforcés et les chaussures de tir sont interdits.
- Seules les chaussures basses ne couvrant pas l'os de la cheville sont autorisées.
- ♦ Le gant est autorisé (voir règle ISSF RT, Carabine 7.5.6).

1.2.4 POSITION

- ♦ L'athlète est debout, les pieds ne doivent pas dépasser la ligne des 10 mètres.
- L'arme repose sur un bloc ressort (fourni par l'athlète, conforme au règlement et sans aucun ajout de matériau).
- ♦ Aucun contact entre l'arme et les côtés du support en « U ».
- ♦ Aucune partie du corps ne doit être en contact avec la table.
- ♦ Le support sur lequel est fixé le bloc ressort est libre mais doit permettre de prendre une position conforme au règlement Écoles de tir.
- ♦ Le support ne doit pas être fixé à la table
- ♦ Il est possible de régler le bloc ressort en hauteur. Il ne doit en aucun cas servir d'appui à l'athlète.
- Aucun dispositif additionnel permettant de poser l'arme, à quelque endroit que ce soit, n'est autorisé (exemple : planchette).

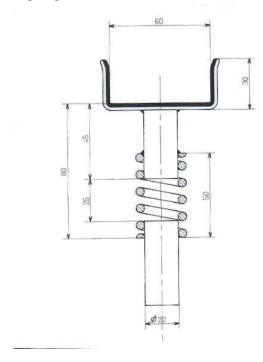


FIGURE 2: BLOC RESSORT

FEDERATION FRANCAISE DE TIR	Rev.	Page
38 Rue Brunel 75017 PARIS	2024	4

1.2.4.1 CARABINE

• Position debout « semblable à celle de l'athlète carabine debout ».



RAPPEL : le port du jean est interdit !

FIGURE 3: POSITION DE L'ATHLETE CARABINE

- ♦ L'arme est tenue à 2 mains d'une façon semblable à celle de « l'athlète carabine debout » (voir règle ISSF RT, carabine, article 7.6.1.3).
- ♦ La main gauche (pour un droitier) doit se placer entre le pontet et le bloc ressort sans aucun contact avec ce dernier.
- Il est strictement interdit de superposer les 2 mains sur la poignée pistolet de la carabine.
- Casquette ou visière (voir règle ISSF RT, carabine, article 7.5.8.8).
- ♦ Tout élément additionnel et tout dispositif tendant à apporter un avantage sont prohibés (voir règle ISSF RTG, article 6.7.4.2).

1.2.4.2 PISTOLET

Position debout.



RAPPEL: le port du jean est interdit!

FIGURE 4: POSITION DE L'ATHLETE PISTOLET

- ♦ L'arme est tenue d'une seule main, « à bras franc ».
- ♦ Il est interdit de se servir des éléments de l'arme pour obtenir un appui longitudinal. (Ex : pontet poussé vers l'avant et en contact contre la fourche)
- ♦ Tout élément additionnel et tout dispositif tendant à apporter un avantage sont prohibés (voir règle ISSF RTG, article 6.7.4.2).

FEDERATION FRANCAISE DE TIR	Rev.	Page
38 Rue Brunel 75017 PARIS	2024	5

1.3 EPREUVES AVEC SUPPORT A ASSISTANCE MODULABLE

But : Permettre à l'athlète de n'avoir à porter qu'une partie du poids de l'arme.

1.3.1 CATEGORIES D'AGE

♦ Benjamins filles et garçons.

1.3.2 TEMPS DE TIR

- ♦ 10 min de préparation et d'essais « STOP » (annonce des 30 dernières secondes).
- ♦ 40 min de match (tous types de cibles).

1.3.3 EQUIPEMENT

- Les vêtements de tir renforcés et les chaussures de tir sont interdits.
- Seuls les vêtements de sport sont autorisés, toute veste renforcée est interdite.
- Seules les chaussures basses ne couvrant pas l'os de la cheville sont autorisées.
- ♦ Le gant est autorisé (voir règle ISSF RT, Carabine 7.5.6).
- ♦ Le support de carabine (article 7.5.8.3 du règlement carabine ISSF 2018) est interdit.

1.3.4 SUPPORT A ASSISTANCE MODULABLE

Le support à assistance modulable est obligatoire.

1.3.4.1 DESCRIPTION DU SUPPORT A ASSISTANCE MODULABLE

- ♦ Le support à assistance modulable peut être muni au maximum de 3 poulies.
- ♦ Le crochet du support à assistance modulable, recouvert éventuellement d'un manchon de protection, doit être de section cylindrique d'un diamètre maximum de 10 mm, manchon compris.
- ♦ Le manchon de protection (non abrasif ou adhésif) est constitué d'une seule pièce cylindrique.
- ♦ Le support ne doit pas être fixé à la table.
- En position de tir, le crochet supportant l'arme doit pouvoir effectuer librement un mouvement vertical de 10 cm vers le haut sans qu'aucun élément ne vienne l'arrêter.
- ♦ L'utilisation de câble tressé (type frein de vélo), non gainé, est obligatoire.
- Au moment du tir, le câble du crochet doit rester vertical sous tous les plans.
- Ni le crochet de l'arme, ni l'arme ne doivent entrer en contact avec le montant latéral du support à assistance modulable. L'arme peut toucher un seul côté du crochet.

1.3.4.2 METHODE DE CONTROLE

• CARABINE

- Il est conseillé (et non obligatoire) de fixer le fût de la carabine sur le crochet lors du contrôle.
- ♦ Le contrôle s'opère :
- Arme épaulée, Main droite ouverte (droitier),
- Fût posé sur le crochet au même endroit qu'en position de tir,
- Arme non supportée par l'athlète (bras gauche pour un droitier),
- En ajoutant un poids supplémentaire de 100 grammes fixé par l'arbitre de pas de tir sur le contrepoids du support.
- Pour que le support soit réglementaire, l'arme doit être entraînée vers le bas.

PISTOLET

- ♦ Le contrôle s'opère :
- Arme accrochée par le pontet au crochet du support,
- En ajoutant un poids supplémentaire de 100 grammes fixé par l'arbitre de pas de tir sur le contrepoids du support.
- Pour que le support soit réglementaire, l'arme doit être entraînée vers le bas.

FEDERATION FRANCAISE DE TIR	Rev.	Page
38 Rue Brunel 75017 PARIS	2024	6

1.3.5 POSITION

- ♦ L'athlète est debout, les pieds ne doivent pas dépasser la ligne des 10 mètres.
- La carabine et le pistolet sont soutenus par un support à assistance modulable, conforme au modèle dessiné (voir figure 5).
- Aucune partie du corps ne doit toucher la table.

1.3.5.1 CARABINE

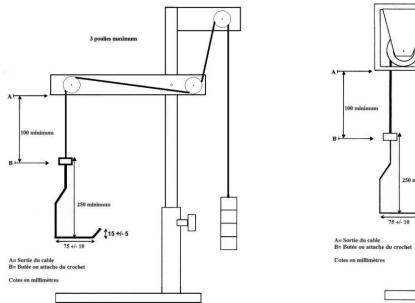
- ♦ L'arme est tenue à 2 mains d'une façon semblable à celle de « l'athlète carabine debout » (voir règle ISSF RT, carabine, article 7.6.1.3).
- ♦ Il est strictement interdit de superposer les 2 mains sur la poignée pistolet de la carabine.



- ♦ Il est autorisé de fixer sous l'arme un dispositif destiné à la solidariser avec le crochet du support. L'arme <u>doit pouvoir pivoter</u> librement autour du support dans le sens longitudinal.
- Casquette ou visière (voir règle ISSF RT, carabine, article 7.5.8.8).
- ♦ Tout élément additionnel et tout dispositif tendant à apporter un avantage sont prohibés (voir règle ISSF RTG, article 6.7.4.2).

1.3.5.2 PISTOLET

- Le crochet de l'assistance modulable ne doit pas être inséré entre la bouteille et les contrepoids.
- L'arme ne doit pas être coincée entre le pontet, le crochet de l'assistance modulable et la bouteille, en revanche le pontet peut toucher le crochet de l'assistance modulable.
- ♦ L'arme doit être libre sans maintien.
- ♦ Le pistolet doit pouvoir glisser librement dans l'axe du canon lorsqu'il est en appui sur le support.
- ♦ La cartouche doit rester dans son état d'origine. Aucun ajout de quelque nature que ce soit n'est autorisé.
- ♦ Tout élément additionnel et tout dispositif tendant à apporter un avantage sont prohibés (voir règle ISSF RTG, article 6.7.4.2).
- Le crochet ne doit pas toucher le montant vertical de la potence.



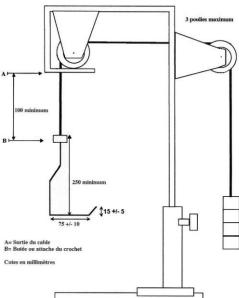


FIGURE 5: SUPPORTS A ASSISTANCE MODULABLE

FEDERATION FRANCAISE DE TIR	Rev.	Page
38 Rue Brunel 75017 PARIS	2024	7

1.4 EPREUVES DEBOUT SANS APPUI

1.4.1 CATEGORIES D'AGE

Minimes filles et garçons

1.4.2 TEMPS DE TIR

- ♦ 10 min de préparation et d'essais « STOP » (annonce des 30 dernières secondes).
- 50 min de match (cibles électroniques) ou 60 min de match (cibles « papier »).

1.4.3 EQUIPEMENT

- ♦ Conforme aux règlements ISSF.
- Les vestes de tir ambidextres sont autorisées.

1.4.4 POSITION CARABINE ET PISTOLET

♦ Application du règlement (voir règles ISSF RT, carabine : article 7.6.1.3, et pistolet : article 8.7.1).

1.4.4.1 POSITION CARABINE

- La main droite ne doit pas toucher la main ou le bras gauche, ni la manche gauche de la veste de tir ou inversement (voir règle ISSF RT carabine 7.6.1.3.j).
- Casquette ou visière (voir règle ISSF RT, carabine, article 7.5.8.8).

FEDERATION FRANCAISE DE TIR	Rev.	Page
38 Rue Brunel 75017 PARIS	2024	8

1.5 "CARABINE TROIS POSITIONS 10 METRES" (3X20)

1.5.1 CATEGORIES D'AGE

Minimes filles et garçons.

1.5.2 TEMPS DE TIR

- Les mêmes temps de tir s'appliquent sur cibles électroniques ou « papier ».
- ♦ 15 min pour l'installation et la préparation (aucun tir y compris le tir à sec). Il peut être assisté de son entraîneur.
- Position « genou » = 25 min (les essais inclus)
- ♦ Position « couché » = 25 min (les essais inclus)
- Position « debout » = 30 min (les essais inclus)
- ♦ Les athlètes doivent terminer le tir en position « genou » avant de commencer la position « couché » et finir le tir « couché » avant de commencer la position « debout ».
- Avant la fin du tir de chaque position, l'arbitre annoncera les 5 et 2 dernières minutes.
- ♦ Le temps maximum accordé pour changer de position est de 10 min (ce temps débutera à la fin du tir du dernier athlète). Aucune intervention n'est permise sur l'arme en dehors de cette période.

1.5.3 EQUIPEMENT

- Conforme au règlement ISSF.
- ♦ Utilisation de la table de tir 3x20 selon schéma (voir figure 6).
- ♦ Le championnat de France 3x20 se tirera sur cibles électroniques. Lors des échelons de qualifications, des cibles électroniques ou « papier » pourront être utilisées.
- Un tapis de tir conforme aux règles ISSF est autorisé (voir règles générales ISSF article 6.4.7.2.b).

1.5.4 POSITIONS DE TIR

- ♦ Application du règlement ISSF (voir règle ISSF RT, Carabine articles 7.6.1.1, 7.6.1.2, 7.6.1.3).
- En position « couché » la table est en position haute, en position basse pour le « genou ».
- ♦ La main droite ne doit pas toucher la main ou le bras gauche, ni la manche gauche de la veste de tir ou inversement (voir règle ISSF RT carabine 7.6.1.3.j).
- ♦ Casquette ou visière (voir règle ISSF RT, carabine, article 7.5.8.8).
- Concernant les athlètes de grande taille en position couché : une SEULE chaussure pourra se trouver en dehors de la table et être en contact avec le bord de la table.
- ♦ La table de tir pourra être orientée, sans gêner les autres tireurs.

1.5.5 AIDE EXTERIEURE

- ♦ Le <u>changement des cibles</u> par une tierce personne pour les positions « couché » et « genou » est
- ♦ La tierce personne devra se positionner à l'arrière de la table après changement du carton, lors de l'utilisation de cible « papier » et ne sera présente que lors des changements de positions pour les cibles électroniques
- ♦ Pendant les changements de positions, la tierce personne peut intervenir sur l'arme, l'équipement et aider l'athlète, y compris verbalement.

FEDERATION FRANCAISE DE TIR	Rev.	Page
38 Rue Brunel 75017 PARIS	2024	9

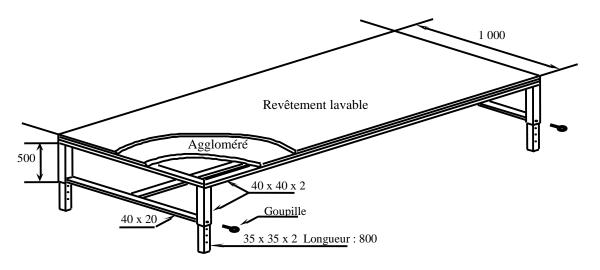


FIGURE 6: TABLE 3X20

FEDERATION FRANCAISE DE TIR	Rev.	Page
38 Rue Brunel 75017 PARIS	2024	10

1.6 "PISTOLET 30 COUPS VITESSE" 3/7

1.6.1 CATEGORIES D'AGE

Minimes filles et garçons.

1.6.2 TEMPS DE TIR

- ♦ 1 série de 5 coups d'essais avant le début du match.
- Le match consiste en 30 coups de match tirés en 6 séries de 5 coups chacune.
- Apparition des cibles = 3 secondes, effacement des cibles = 7 secondes.

1.6.3 EQUIPEMENT

- Pistolet 5 coups : poids de détente à 500 grammes minimum (voir règle ISSF PISTOLET 10m 5 coups, article 1.2).
- ♦ Exceptionnellement, un athlète pourra tirer cette compétition avec un pistolet à un coup (conforme à la règle ISSF Pistolet, article 8.4.3.5).

1.6.4 POSITION DE TIR

- Avant chaque série, les athlètes doivent abaisser le bras et prendre la position « PRÊT » (Règle 8.7.2) figure 7, le pistolet peut être appuyé sur la table de tir.
 Le bras ne doit pas être levé ni pointé vers la cible avant que le commandement « ATTENTION » ne soit donné (ciblerie à commande manuelle), ou que la lampe rouge ne s'éteigne (ciblerie à commande électronique).
- Après le début de la série, le pistolet ne peut plus être appuyé sur la table de tir (sauf pour recharger un pistolet à un coup). Les athlètes devront abaisser le bras le plus possible, en fonction de leur taille.



FIGURE 7: POSITION « PRET »

1.6.5 DEROULEMENT DE LA COMPETITION

- ♦ Temps de préparation 3 min, les cibles sont de face et le tir à sec est autorisé.
- ♦ Commandements de tir : (phase « passe vitesse du 25 mètres, voir règle ISSF RT Pistolet, article 8.7.6.4) :
 - Chargez
 - 45 secondes
 - Pour des Cibles <u>électromécaniques</u>: « ATTENTION » les cibles sont effacées et vont apparaître au maximum 7 secondes après,

OU

Pour des Cibles <u>électroniques</u> : « ATTENTION » la lumière rouge s'allume et s'éteint au maximum 7 secondes après.

- Déchargez
- Arme en sécurité (chargeur posé en évidence sur la table de tir)
- Résultats

N.B: Le tir "au sifflet" sur cible fixe est autorisé.

1.6.6 COMPTAGE DES POINTS

FEDERATION FRANCAISE DE TIR	Rev.	Page
38 Rue Brunel 75017 PARIS	2024	11

- ♦ Les 5 coups de la série sont tirés dans la même cible.
- ♦ Les coups hors cibles sont comptés zéro (0).
- ♦ Les impacts dont la dimension horizontale est supérieure ou égale à 8 mm (balais/coups ovalisés) sont comptés zéro (0).
- Pénalités pour infraction au règlement :
 - Tout impact dont la dimension ressemble à un « doublé » (2 plombs dans le même trou), sera retiré (plomb mis à l'envers dans la chambre de façon volontaire pour augmenter le diamètre du trou) et sanctionné :
 - A la 1^{ème} infraction (doublé volontaire) : d'un « avertissement » (carton jaune) (voir règle ISSF RTG, article 6.12.6.1.a).
 - À la 2^{ème} infraction (doublé volontaire) : d'une déduction de 2 points sur la série (carton vert) (voir règle ISSF RTG, article 6.12.6.1.a).
 - À la 3ème infraction (doublé volontaire) : d'une disqualification (carton rouge), uniquement après décision du jury (voir règle ISSF RTG, article 6.12.6.1.b).

1.6.7 INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

♦ Application du règlement ISSF (voir règle ISSF RT pistolet, article 8.9 épreuves 25m).

FEDERATION FRANCAISE DE TIR	Rev.	Page
38 Rue Brunel 75017 PARIS	2024	12

1.7 PISTOLET VITESSE 5 CIBLES BASCULANTES

But : Découverte des tirs de vitesse et apprentissage du geste technique spécifique de la VO.

1.7.1 CATEGORIES D'AGE

Minimes filles et garçons.

1.7.2 CIBLES

- ♦ Le diamètre du visuel de couleur noire est de 59,5 mm.
- ♦ Le diamètre de l'ouverture (trou) est de 50 mm.
- Les cibles peuvent être utilisées avec un dispositif de chronométrage et de verrouillage électronique (avec une lampe de signalisation) qui bloque les cibles avant « TIR » et après « STOP ».
- ♦ Le chronométrage peut aussi être effectué manuellement.

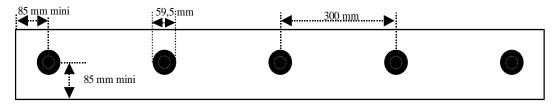


FIGURE 8: CIBLERIE VITESSE 5 CIBLES

1.7.3 TEMPS DE TIR

- ♦ Temps d'installation 5 min.
- Temps de préparation et d'essais 3 min : tirs de réglage autorisés sur cibles papier et basculantes.
- 1 série de 5 coups d'essais avant le début du match en 10 s.
- ♦ Le match consiste en 30 coups de compétition tirés en 6 séries de 5 coups chacune en 10 s.

1.7.4 EQUIPEMENT

• Pistolet 5 coups : poids de détente à 500 grammes minimum (voir règle ISSF PISTOLET 10m 5 coups, article 1.2).

1.7.5 POSITION

Avant chaque série, les athlètes doivent abaisser le bras et prendre la position « PRÊT » (Règle 8.7.2) figure 7, le pistolet peut être appuyé sur la table de tir.
Le bras ne doit pas être levé ni pointé vers la cible avant que le commandement « TIR » ne soit donné (ciblerie à commande manuelle), ou que la lampe rouge ne s'éteigne (ciblerie à commande électronique).

FEDERATION FRANCAISE DE TIR	Rev.	Page
38 Rue Brunel 75017 PARIS	2024	13

1.7.6 DEROULEMENT DE LA COMPETITION

- ♦ Application du règlement ISSF (voir règles ISSF, Programme Sport pour tous, Pistolet à air 10 mètres 5 coups articles 1.4.1 à 1.4.6 et 1.5 à 1.5.3).
- Déroulement de la compétition :
 - Quand le commandement « CHARGEZ » est donné, l'athlète doit se préparer dans le temps de 45 s.
 - Quand le temps de 45 secondes est passé, l'athlète prend la position d'attente avec le bras à 45° et le juge-arbitre annonce :

Cibles sans contrôle électronique :

« ATTENTION »	Le commandement « TIR » est le signal de début de tir.
(le temps sera contrôlé au chronomètre)	« TIR » sera annoncé 7s après « ATTENTION »
Après 10 secondes « STOP »	Les tirs après « STOP » sont comptés zéro.

Cibles avec contrôle électronique :

« ATTENTION »	La lumière rouge s'allume et bloque les cibles.	
7 secondes après	La lumière rouge s'éteint et donne le signal du tir	
	(les cibles sont débloquées).	
10 secondes après.	La lumière rouge s'allume et bloque les cibles.	

- ♦ Déchargez
- ♦ Arme en sécurité (chargeur posé en évidence sur la table de tir)
- ♦ Résultats
- Un « touché » est donné pour chaque cible qui tombe pendant les 10 s de tir.
- Un coup manqué ou tardif est compté zéro (0) (voir règles ISSF, Programme Sport pour tous, Pistolet à air 10 mètres 5 coups article 1.6.3 partiel).
- ♦ Tout coup tiré entre « CHARGEZ » et « ATTENTION » n'est pas pénalisé.
 - L'athlète recharge à 5 plombs et tire dans la série suivante (incident admis).
 - Cet incident n'est permis que 2 fois maximum pendant le match.
- En cas d'incident admissible, l'athlète est libre de conserver les points acquis ou de répéter la série.
- ♦ La cible concernée par un « doublé » (2 ou plus coups sur la même cible) sera comptée « manquée » quel que soit son résultat et une pénalité de -1 sera appliquée sur la série.

1.7.7 INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

♦ Application du règlement ISSF (voir règles ISSF, Programme Sport pour tous, Pistolet à air 10 mètres 5 coups articles 1.9 à 1.9.2).

1.7.8 GENE DE L'ATHLETE

♦ Application du règlement ISSF (voir règles ISSF, Programme Sport pour tous, Pistolet à air 10 mètres 5 coups article 1.8).

1.7.9 BARRAGE / FINALE

1.7.9.1 BARRAGE

- ♦ Pour les 8 premières places (en cas d'égalité avant finale, le barrage se fait sur la dernière série puis sur la 2 ème et enfin 1 ère série).
- Si l'égalité subsiste, un barrage est effectué entre les athlètes concernés.
 - Déroulement du barrage
 - 1 série d'essais en 10 secondes.
 - Séries de match en 10 secondes jusqu'à rupture de l'égalité.

FEDERATION FRANCAISE DE TIR	Rev.	Page
38 Rue Brunel 75017 PARIS	2024	14

1.7.9.2 FINALE

- ♦ Déroulement de la finale :
 - 3 min de préparation et tir sur cible papier.
 - Séries d'essais et de match en 10 secondes.

Chaque duel se gagne:

- En une manche gagnante (comme pour les barrages ISSF) aux 1er et 2ème tours.
- En deux manches gagnantes pour la petite finale et la grande finale.
- En cas d'égalité, une manche sera attribuée à chaque athlète.
- En cas d'égalité à la fin des 2 manches, le tir continuera jusqu'à rupture de cette égalité.

La finale se déroulera en 3 tours sur 8 postes, les athlètes seront placés selon leur classement.

1er tour.

6°	3°	8°	1°	2°	7°	4°	5°
6°	/3°	8°/	′1°	2°/	/7°	4°/	/5°

Les 4 perdants du premier tour restent assis à leurs postes.

Ils seront classés au-delà de la 4^{ème} place en tenant compte du nombre total de cibles touchées au 1^{er} tour de finale puis du résultat du match de qualification si égalité.

2ème tour.

Les 4 gagnants restent en place et sont opposés deux à deux afin de se qualifier pour la petite ou la grande finale.

3^{ème} tour.

Les 2 perdants du 2^{ème} tour disputent, sur leur poste, la petite finale pour le gain des 3^{ème} et 4^{ème} places. Les 2 gagnants du 2^{ème} tour disputent, sur leur poste, la finale pour le gain des 1^{ère} et 2^{ème} places.

FEDERATION FRANCAISE DE TIR	Rev.	Page
38 Rue Brunel 75017 PARIS	2024	15

2. CIBLE MOBILE

2.1 REGLES GENERALES

2.1.1 SECURITE

♦ Les armes doivent toujours être manipulées avec un maximum de précautions (voir règle ISSF RTG article 6.2).

2.1.2 CONTROLE DES ARMES ET EQUIPEMENTS

- ♦ Les armes doivent être conformes au règlement (voir règle ISSF RT, Cible Mobile article 10.4 à l'exception des points particuliers suivants) :
 - ♦ La lunette de visée doit avoir :
 - Un grossissement 4 maximum,
 - Un réticule libre,
 - Une longueur et un diamètre libres.
- ♦ La veste de tir doit être présentée au contrôle pour vérification de la conformité suivant le règlement (voir règle ISSF RT, Cible Mobile article 10.5.1), elle est autorisée pour les benjamins et les minimes.
- En cas de nécessité, l'athlète peut utiliser une « estrade » personnelle, hauteur maximum 20 centimètres pour toutes les catégories.



FIGURE 9: REPERE SUR LA VESTE DE TIR



FIGURE 10: POSITION « PRET »

FEDERATION FRANCAISE DE TIR	Rev.	Page
38 Rue Brunel 75017 PARIS	2024	16

2.1.3 CIBLES

♦ Cibles spécifiques écoles de tir utilisées :

Diamètre en mm des zones et approximation des mesures

10	9	8	7	6	5
8	15	22	29	36	43

Description : 1 visuel central zoné avec 2 pastilles noires zonées de part et d'autre du visuel.



FIGURE 11: CIBLE « CIBLE MOBILE »

◆ Jauge : La jauge intérieure sera utilisée (diamètre 4.5)

2.1.4 PERIODE DE PREPARATION

- Un stand destiné à l'échauffement des athlètes est installé à proximité du stand cible mobile.
- Une fois le tir commencé, l'athlète peut être assisté de son entraîneur mais le Juge-Arbitre peut intervenir en cas d'abus.
- Après avoir été appelé, l'athlète dispose d'une minute de préparation avant d'annoncer le premier « PRÊT ».
- Après les coups d'essais, l'athlète dispose de 30 secondes au maximum pour régler sa lunette. La passe de match démarrera ensuite.

2.1.5 POSITION DE TIR

♦ Application du règlement ISSF (voir règle ISSF RT, Cible Mobile, article 10.7.1).

2.2 REGLES SPECIFIQUES

♦ Le règlement ISSF cible mobile (voir règles ISSF RT, Cible Mobile articles 10.7.1, 10.7.2 et 10.7.3) est applicable, à l'exception des règles spécifiques suivantes qui modifient les règles ISSF correspondantes.

FEDERATION FRANCAISE DE TIR	Rev.	Page
38 Rue Brunel 75017 PARIS	2024	17

2.3 CIBLE MOBILE 30 COUPS VITESSE LENTE

2.3.1 CATEGORIES D'AGE

♦ Benjamins filles et garçons confondus.

2.3.2 DEROULEMENT DE LA COMPETITION

- ♦ 2 séries de 15 coups se décomposant de la façon suivante :
 - ⇒ 4 essais + 15 coups en vitesse lente, chacun en 5 secondes (+ 0,2 seconde),
 - \Rightarrow 4 essais + 15 coups en vitesse lente, chacun en 5 secondes (+ 0,2 seconde).
- ♦ L'athlète doit être prêt au départ de la cible dans un temps maximum de 25 secondes.
- ♦ L'utilisation d'une estrade personnelle est autorisée.

2.4 CIBLE MOBILE 40 COUPS (20+20)

2.4.1 CATEGORIES D'AGE

♦ Minimes filles et garçons confondus.

2.4.2 DEROULEMENT DE LA COMPETITION

- ♦ 2 séries de 20 coups se décomposant de la façon suivante :
 - \Rightarrow 4 essais + 20 coups en vitesse lente, chacun en 5 secondes (+ 0,2 seconde),
 - ⇒ 4 essais + 20 coups en vitesse rapide, chacun en 2,5 secondes (+ 0,2 seconde).
- L'athlète doit être prêt au départ de la cible dans un temps maximum de 25 secondes.
- L'utilisation d'une estrade personnelle est autorisée.

2.5 BARRAGES

- ♦ Pour les 3 premières places, en cas d'égalité, un tir supplémentaire constitué par 2 essais (1 à gauche, 1 à droite) et 2 coups de compétition (1 à gauche, 1 à droite).
- ♦ Le barrage sera poursuivi jusqu'à rupture de l'égalité.
 - Pour la catégorie benjamin, le tir se déroulera en vitesse lente (5 secondes + 0,2 seconde).
 - Pour la catégorie minime, le tir se déroulera en vitesse rapide (2,5 secondes + 0,2 seconde).
- À partir de la 4ème place, application du règlement ISSF (voir règle ISSF RT, Cible Mobile, article 10.12.1.3, le nombre de mouches ne sera pas appliqué en France).

FEDERATION FRANCAISE DE TIR	Rev.	Page
38 Rue Brunel 75017 PARIS	2024	18

3. ARBALETE FIELD 10 METRES

But : Développement de cette discipline au sein des écoles de tir.

3.1 REGLES GENERALES

3.1.1 LA SECURITE

- ♦ L'arbalète doit être transportée dans une house/mallette ou bien bras d'arc démonté.
- Placer une flèche sur une arbalète levée est INTERDIT (voir Règlement IAU Field article 332.2).
- ♦ Toute arbalète armée ne doit pas être levée au-dessus du niveau des cibles.
- L'arbalétrier qui n'observe pas cette règle de sécurité peut être disqualifié.
- Les cheveux longs doivent être attachés.

3.1.2 CATEGORIES D'AGE

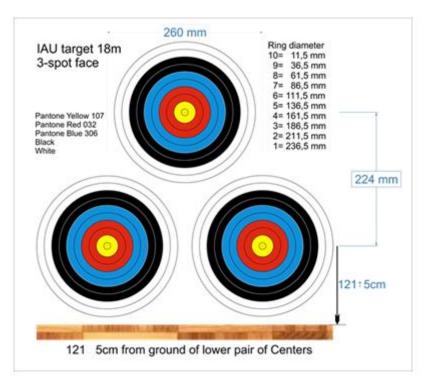
♦ Minimes filles et garçons

3.1.3 EQUIPEMENT

- ♦ Poids de l'arbalète : 5,5 kg maximum.
- ♦ Le mécanisme de détente est équipé d'une sécurité empêchant un déclenchement du tir intempestif.
- ♦ L'athlète déverrouille la sécurité lorsque l'arme est en direction des cibles.
- Vêtements conformes au Règlement IAU Field article 330. La tenue BLANCHE est préconisée mais non obligatoire.
- Pour des raisons de sécurité, l'arme doit :
 - * soit être équipée d'un pommeau,
 - * soit posséder un fût suffisamment haut pour interdire tout placement de la main qui permettrait aux doigts de dépasser la partie supérieure de celui-ci entre l'arc et la corde, lorsque l'arbalète est armée.
- Pontet fermé obligatoire.
- ♦ Une estrade de type "écoles de tir" (ou un escabeau) pourra être utilisée pour récupérer les flèches.

3.1.4 BLASONS

- Utilisation de la cible IAU 18m (une flèche par blason).
 - ⇒ Pointe en haut
 - ⇒ Le centre des blasons « bas » est placé à 121 cm (+/- 5 cm) du sol. (voir photo).



FEDERATION FRANCAISE DE TIR	Rev.	Page
38 Rue Brunel 75017 PARIS	2024	19

3.1.5 ARMEMENT ET CHARGEMENT DE L'ARME

- ♦ L'arbalétrier doit positionner son pied sur la ligne de tir pour armer son arbalète.
- ♦ La flèche doit être mise en place avec l'arme dirigée vers le sol immédiatement devant la ligne de tir et en direction de la cible allouée à l'athlète.

3.2 DEROULEMENT DE LA COMPETITION

- 2 volées de 3 flèches d'essais en 4 min.
- 10 volées de 3 flèches de match en 3 min.
- Application du règlement I.A.U Field.

3.3 DECOMPTE DES POINTS

- ♦ L'article 325.6.2 « décompte des points » du règlement IAU Field est appliqué.
- ♦ Le décompte des points est évalué au « cordon intérieur». Dans le cas où la flèche touche deux (2) couleurs ou une ligne séparant deux (2) zones, la zone de plus grande valeur est prise en considération.

FEDERATION FRANCAISE DE TIR	Rev.	Page
38 Rue Brunel 75017 PARIS	2024	20

4. TABLEAU RECAPITULATIF

4.1 CIBLE

	CARABINE PISTOLET	CARABINE	PISTOLET	PISTOLET	CIBLE MOBILE	ARBALETE FIELD
	PRECISION	3X20	VITESSE 3/7	VITESSE 5 cibles basculantes		
Catégories	Poussin Benjamin Minime	Minime	Minime	Minime	Benjamin Minime	Minime
Nombre de coups	P = 30 B = 30 M = 40	G = 20 C = 20 D = 20	30	30	B = 30 $M = 40$	30
Coup(s) par cible	1	1	5		1	1
Nombre de cibles d'essais	4	4 par position	1	1	2	1
Cibles	6.3.2.3 (ISSF) 6.3.2.6 (ISSF)	6.3.2.3 (ISSF)	Figure 1	Figure 8	Figure 9	Blason 23,65 cm (IAU)
Temps d'installation	15 min	15 min		5 min		
Temps de préparation			3 min			5 min
Temps de préparation et essais	10 min			3 min		
Durée	P = 40min B = 40min M = 50min/60min	G = 25 min C = 25 min D = 30 min Pause : 10 min entre les positions	Apparition = 3s Disparition = 7s	Série 5 coups en 10s	B= 2x15 lente 5s M= 2x20 en 5s 2x20 en 2.5s	Essais 2x3 en 4min Match 10x3 en 3min

FEDERATION FRANCAISE DE TIR	Rev.	Page
38 Rue Brunel 75017 PARIS	2024	21